

SAS Centrales Villageoises VercorSoleiL

Société par actions simplifiée à capital variable de 9800 €
Siège social : C.C.V. , Maison du Paysan,
Avenue des Grands Goulets, 26420 La Chapelle en Vercors
courriel: vercors-drome@centralesvillageoises.fr

BULLETIN DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, Société, Association (rayer les mentions inutiles)

Nom: _____ ; Prénoms: _____

Nom de jeune fille : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune _____

Téléphone: _____

Courriel : : _____

Né(e) le: _____ à : _____

Nationalité _____

Profession: _____

Situation de famille : Célibataire, Divorcé(e), Veuf (ve), Pacsé(e), Marié(e)

(rayer les mentions inutiles)

Si marié(e) ou pacsé(e) à : _____

Pour les personnes morales (Société, As sociation) :

Dénomination: _____

Forme juridique: _____ SIRET: _____

Représentée par : _____ Qualité: _____

Déclare souscrire au capital de la SAS Centrales Villageoises VercorSoleiL :

..... actions de 100 euros chacune, pour un montant total de _____ euros.

Règlement effectué par chèque ci-joint à l'ordre de: Centrales Villageoises VercorSoleiL

J'accepte de recevoir les convocations et toutes les informations des Centrales Villageoises VercorSoleil par courriel : OUI - NON (rayer la mention inutile).

Fait à _____ le _____ 201..

Signature du Souscripteur : _____

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

- 1) Remplir complètement le bulletin de souscription au dos.
- 2) Établir le chèque à l'ordre de : Centrales Villageoises VercorSoleil.
- 3) Retourner l'ensemble sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante:

Centrales Villageoises VercorSoleil
C.C.V. Maison du Paysan Avenue des Grands Goulets 26420 La Chapelle en Vercors

PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE:

Pour les personnes physiques

- copie d'une pièce d'identité en cours de validité : carte Nationale d'identité, Passeport, carte de séjour Etranger, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne;
- copie d'un justificatif de domicile: quittance électricité, gaz, eau ou téléphone fixe de moins de 3 mois, bail, quittance de loyer, avis d'imposition ou de taxe d'habitation de moins de 3 mois.
- si le chèque qui matérialise l'ouverture est tiré sur un compte qui n'est pas ouvert au nom du titulaire, la copie d'une pièce d'identité du titulaire est indispensable.

Pour un enfant mineur:

- copie du livret de famille. Pour son représentant légal : copie d'une pièce d'identité en cours de validité et
- copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois {facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, etc }.

Pour les associations :

- copie des statuts, du récépissé de déclaration à la préfecture, du PV de CA ayant décidé la souscription et désignant la ou les personnes habilitées à signer, copie des comptes et annexes;
- pour ces personnes : copie d'une pièce d'identité en cours de validité et copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, etc.).

Pour les sociétés ou entreprises

- copie du KBIS et/ou des statuts, PV d'AG ou d'AGE ayant décidé la souscription et désignant la ou les personnes habilitées à signer, copie de la dernière liasse fiscale;
- copie d'une pièce d'identité en cours de validité et copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour la (les) personnes habilitée (s)
- Justificatif de domicile : facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, etc ..

Votre souscription doit être validée par le conseil de gestion de la société. Après acceptation, un accusé de réception accompagné d'un exemplaire des statuts de la société vous sera adressé sous 15 jours. En cas de refus, votre chèque vous sera retourné.